

latitude, 60°00' west longitude, and thence along a rhumb line in a southerly direction to Cape North, Nova Scotia;

Division 4V is divided into two Subdivisions:

4Vn—Northern Subdivision—That portion of Division 4V lying north of the parallel of 45°40' north latitude;

4Vs—Southern Subdivision—That portion of Division 4V lying south of the parallel of 45°40' north latitude;

Division 4W

That portion of the Sub-area lying between the coast of Nova Scotia from Halifax to Fourchu and a line described as follows: beginning at Fourchu, thence along a rhumb line in an easterly direction to a point at 45°40' north latitude, 60°00' west longitude, thence due south along the meridian of 60°00' west longitude to the parallel of 44°10' north latitude, thence due east to the meridian of 59°00' west longitude, thence due south to the parallel of 39°00' north latitude, thence due west to the meridian of 63°20' west longitude, thence due north to a point on that meridian at 44°20' north latitude, thence along a rhumb line in a northwesterly direction to Halifax, Nova Scotia;

Division 4X

That portion of the Sub-area lying between the western boundary of Sub-area 4 and the coasts of New Brunswick and Nova Scotia from the terminus of the boundary between New Brunswick and Maine to Halifax, and a line described as follows: beginning at Halifax, thence

nord-ouest jusqu'à un point situé à 47°50' de latitude nord et 60°00' de longitude ouest, et de là suivant une ligne de rhumb en direction sud jusqu'au cap Nord (Nouvelle-Écosse);

La Division 4V comprend deux Subdivisions:

4Vn—Subdivision nord—La partie de la Division 4V s'étendant au nord du parallèle de 45°40' de latitude nord;

4Vs—Subdivision sud—La partie de la Division 4V s'étendant au sud du parallèle de 45°40' de latitude nord;

Division 4W

La partie de la Sous-zone s'étendant entre la côte de la Nouvelle-Écosse depuis Halifax jusqu'à Fourchu et une ligne tracée comme suit: commençant à Fourchu et suivant une ligne de rhumb en direction est jusqu'à un point situé à 45°40' de latitude nord et 60°00' de longitude ouest, de là plein sud en longeant le méridien de 60°00' de longitude ouest jusqu'au parallèle de 44°10' de latitude nord, de là plein est jusqu'au méridien de 59°00' de longitude ouest, de là plein sud jusqu'au parallèle de 39°00' de latitude nord, de là plein ouest jusqu'au méridien de 63°20' de longitude ouest, de là plein nord jusqu'à un point de ce méridien situé à 44°20' de latitude nord, et de là suivant une ligne de rhumb en direction nord-ouest jusqu'à Halifax (Nouvelle-Écosse);

Division 4X

La partie de la Sous-zone s'étendant entre la limite ouest de la Sous-zone 4 et les côtes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse depuis l'extrémité de la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Maine jusqu'à Halifax, et une ligne tracée comme suit: commençant à Hali-